



Zone pastorale
méditerranéenne



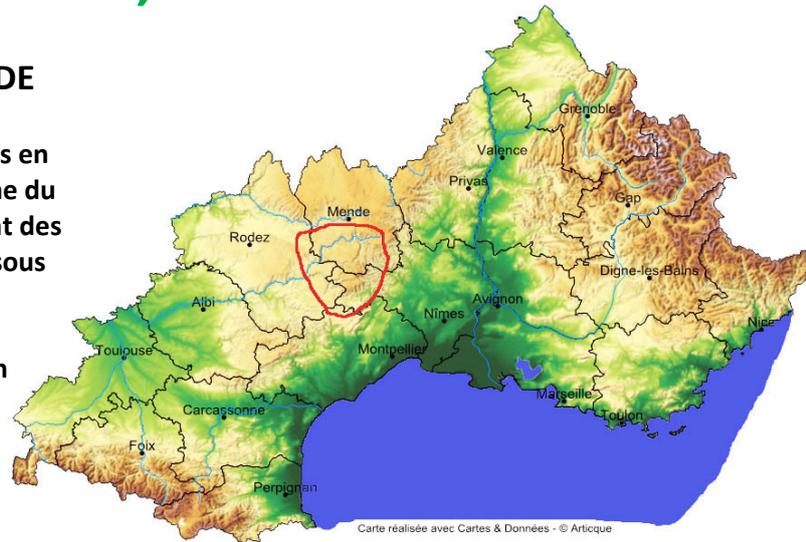
SPECAUS
Conjoncture
2017/2018

COLLECTION RÉFÉRENCES

OVIN SPÉCIALISÉ, CAUSSENARD

CAS TYPE OVINS VIANDE

Sur les Causses deux éleveurs en GAEC avec 600 brebis Blanche du Massif Central qui produisent des agneaux lourds de bergerie sous signe officiel de qualité. Un système d'alimentation autonome en fourrages et en céréales et une forte contribution des surfaces pastorales.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

On trouve ce type d'exploitation sur les Causses lozériens (Méjean et Sauveterre), sur ceux du Gard Blandas de l'Hérault. L'altitude de ces plateaux calcaires se situe entre 700 et 1 000 mètres, la pluviométrie y est faible et mal répartie sur l'année avec des sécheresses estivales assez fréquentes. Les contraintes agronomiques sont fortes, en raison de sols superficiels et séchants, hormis pour les zones de dolines qui sont prioritairement cultivées en céréales et prairies temporaires. Généralement spécialisés en production ovins viande, ces élevages peuvent être de dimension importante avec des tailles de troupeaux variant de 350 à 700 brebis, avec un collectif de main-d'œuvre familiale associé au sein de structure de type EARL ou GAEC. L'alimentation du troupeau repose sur un niveau élevé de distribution de foin, de paille et de grain aux brebis. Les surfaces cultivées sont réservées en priorité à la constitution de stocks fourragers pour atteindre un niveau d'autonomie alimentaire généralement confortable. Les surfaces de parcours permettent d'assurer l'alimentation du troupeau en période de faibles besoins et de sécuriser le système face aux aléas climatiques. La conduite de la reproduction est fondée sur une mise-bas principale en pleine période hivernale, cela permet d'assurer par le distribué les périodes de forts besoins alimentaires du troupeau, en réservant pour les périodes où la pousse de l'herbe est limitée ou incertaine (été/automne) les lots de brebis ayant le moins de besoins alimentaires. La production d'agneaux finis de bergerie est de règle et l'adhésion à une organisation de producteur pour leur commercialisation est souvent de mise, d'autant que ces élevages sont relativement bien placés pour produire des agneaux sous signe officiel de qualité.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 2 UMO
- 600 Brebis Blanche du Massif Central
- 70 ha de SAU dont :
 - 54 ha de SFP
 - 16 ha de céréales
- 320 ha de parcours individuels, majoritairement des Landes.

Les produits et ventes

- 760 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 560 quintaux de céréales pour le troupeau.

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 70 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien regroupées autour des bâtiments d'élevage. Ces terres ont un potentiel agronomique limité, hormis les zones de dolines. Elles sont réservées en priorité à la production d'herbe, principalement des stocks de foin, de céréales et de paille pour le troupeau. Le territoire pastoral de l'exploitation est majoritairement constitué de pelouses, de landes et de bois clair. Il est bien structuré en ilots qui peuvent être clôturés facilement. Sur les 300 ha de landes et pelouses revendiqués, une soixantaine d'hectares de landes, plus éloignée du siège de l'exploitation, est une surface utilisée en sécurité et de façon moins systématique.



LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

Avec deux éleveurs associés qui travaillent à plein temps sur la ferme, la quantité de main-d'œuvre à rémunérer est estimée à 2 UMO. Les périodes les plus chargées en travail se situent au moment de l'agnelage d'hiver. Le printemps est également chargé avec les épandages, les semis de céréales et de prairies temporaires, mais aussi l'entretien des clôtures et la mise à l'herbe. Le recours au bénévolat familial est fréquent, alors que le recours à une entreprise reste limité aux moissons et à la tonte.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

La composition du parc de matériel reste classique avec une chaîne de récolte en balle carrée, un tracteur 4 roues motrices de 90/100 CV acheté neuf et un de 60/70 CV en partie amortis. Avec 600 brebis et 2 unités de travail, cette exploitation doit être bien équipée en matériel efficace sans pour cela tomber dans le suréquipement. Une partie du matériel est en CUMA et les investissements en matériel sont très raisonnés et s'orientent vers du neuf ou de l'occasion en fonction des opportunités. Les bâtiments d'élevage se composent de bergeries bois, 1 200 m² au total, avec un quai d'alimentation et sont bien équipés pour la distribution de tous types d'alimentation.



L'une des bergeries plus ancienne est amortie. Le bâtiment pour le stockage (fourrages et matériel) est de 600 m². L'ensemble de la SAU et une bonne partie des parcours sont organisés en parcs, clôturés en fixe, avec de l'Ursus ou du 4 fils électrifié en fonction du parcellaire. Au final, cela a nécessité la pose d'une vingtaine de km de clôture. Un girobroyeur et deux tonnes à eau complètent les équipements pour la gestion du pâturage.

LE TROUPEAU

Le troupeau de 600 brebis est de race Blanche du Massif Central. Il est conduit en race pure et en auto-renouvellement. Adhérent ou non à l'UPRA, l'éleveur porte une attention particulière à l'amélioration de la valeur génétique de ses reproducteurs. Les béliers sont achetés dans la base de sélection et les agnelles gardées pour le renouvellement sont triées sur la valeur laitière et la prolificité. Ces agnelles sont conservées sur l'agnelage principal d'hiver et mises en lutte vers l'âge de 10 mois.

L'objectif est d'assurer régulièrement au moins une mise-bas par an et par brebis. Compte tenu du bon niveau de prolificité du troupeau, cela permet de produire entre 1,2 et 1,3 agneaux par an et par brebis. L'agnelage principal a lieu en plein hiver (janvier et février), suivi d'un agnelage de rattrapage au printemps (avril et mai). La lutte principale se déroule donc en août et septembre pour les brebis adultes avec présence des béliers en bergerie la nuit. Un repérage précoce des brebis vides (diagnostic de gestation) permet d'organiser rapidement la lutte de rattrapage qui se déroule en même temps que celle des agnelles.

De race pure BMC, les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont vendus finis et lourds. Ils sont produits pour être vendus sous Signe Officiel de Qualité (Label rouge/IGP...). Les ventes qui sont majoritairement calées sur le premier semestre de l'année, se répartissent sur deux périodes, d'avril à mai pour la bande d'hiver et de juillet à août pour celle de printemps.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 600 brebis soit 89 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 506 femelles adultes
- 100 agnelles de plus de 6 mois
- 12 béliers

Bilan de la reproduction

- 76% des mises bas en janvier-février
- 34% des mises bas en avril
- 94% de taux de mise bas
- 148% de taux de prolificité
- 10% de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 660 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 110 jours d'âge moyen à la vente
- 75% de taux de vente sous SIQO

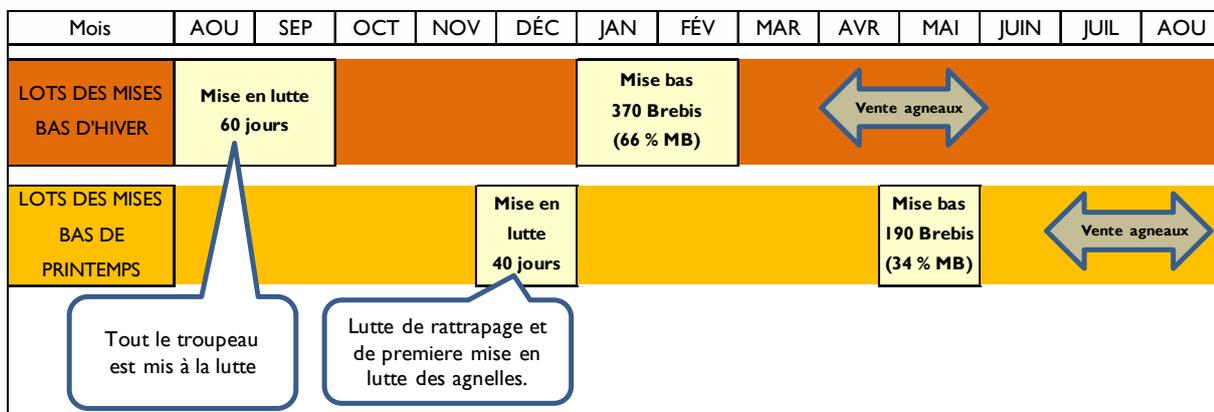
Productivité numérique

- 1,25 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 16,9 équivalent kg carcasse d'agneau par brebis

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

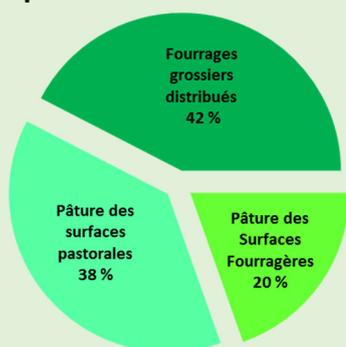
L'éleveur utilise au maximum les possibilités de pâturage en fonction de la disponibilité en herbe et des conditions météorologiques. Au final, la part des fourrages distribuée reste importante. Toutes les mises-bas et les lactations se déroulent en bergerie et sur stock. Ceci permet à ces périodes clés d'assurer par le distribué la couverture des besoins du troupeau, que les épisodes secs de l'été ou de l'automne ne permettent pas d'envisager par la pâture.

Les agneaux sont élevés et finis en bergerie durant 3 à 4 mois et vendus à un poids de 16 à 17 kg de carcasse. Ils sont complétés dès 3 semaines avec un aliment de démarrage et du foin. Les agneaux ne sont pas sevrés. Après le démarrage, ils vont passer progressivement d'un aliment complet à un mélange composé de céréales, d'aliment complémentaire et de paille, le tout mis à disposition en libre-service. Quand ils ont atteint un poids de 30 kg, un rationnement de l'aliment à hauteur de 1 kg par jour est appliqué.

Dans les premiers mois, les agnelles de renouvellement ont une conduite alimentaire similaire aux agneaux de boucherie. Elles suivent leur mère au pâturage dès l'âge de quatre mois et reçoivent alors un complément en céréales. Après six mois, elles sont conduites seules et disposent de parcours de qualité jusqu'à leur rentrée en bergerie, en décembre, qui se fait en fonction de la météo.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



Bilan du distribué (par mère/agneau)

- 310 kg de foin/brebis
- 76 kg de paille/brebis
- 114 kg de concentrés/brebis

Bilan du distribué (par agneau)

- 28 kg de foin
- 50 kg d'un mélange d'aliment du commerce et de céréales

Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois		DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC
Lots	MISES BAS D'HIVER	Fin gesta	Agnelage / Lactation				Vide	Prepa lutte	lutte			Gestation		Fin gesta
	MISES BAS DE PRINTEMPS	Gestation				Fin gesta	Agnelage / Lactation			Vide	Prepa lutte	Lutte		
Ressources mobilisées	STOCKS	■						■			■		■	
	PRAIRIES	■	■				■			■		■		
	PELOUSES	■	■				■			■		■		
	LANDES	■	■				■			■		■		
	BOIS	■				■			■		■		■	

Pendant les périodes de fort besoins les brebis sont nourries en bergerie (foin+paille)

La mise à l'herbe est réalisée sur de la SF de proximité et bien exposée. Avec distribution de paille le soir en bergerie

les bois sont mobilisés en priorité l'été

La date de rentrée définitive en bergerie peut varier en fonction de la météo.

LA CONDUITE DES SURFACES

Tout le fourrage grossier et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seuls les aliments destinés à l'engraissement des agneaux sont achetés.

Les rotations comportent en moyenne 2 années de céréales et 5 années en prairies temporaires. Les espèces de céréales les plus couramment utilisées sont l'orge, le blé, le triticale et un peu d'avoine pour implanter les prairies sous couvert. Pour les fourrages, la luzerne est utilisée pure ou en mélange avec du dactyle. Le sainfoin est également très présent. Les vieilles prairies temporaires sont exclusivement pâturées car les rendements sont insuffisants et elles permettent de disposer d'une ressource en herbe précoce, en attendant le redémarrage des parcours.

La fertilisation minérale est modérée et raisonnée en fonction du mode de récolte de l'herbe. Pour les céréales, le niveau de fertilisation azotée varie en fonction du rendement espéré. Le fumier est épandu d'abord sur l'ensemble des céréales et sur une partie des prairies temporaires. Les prairies sont essentiellement fauchées (une coupe pour le sainfoin, deux pour les luzernes plus productives) sauf certains prés dont la repousse d'été est donnée en pâture aux allaitantes.

Les parcours sont utilisés à partir du 15 mai, en été et en automne, jusqu'aux premières neiges. Pour préparer la lutte, les brebis sur parcours sont rentrées en bergerie le soir et passent une heure sur les regains (technique de la soupade). Les meilleurs parcours sont réservés aux agnelles. Les zones à faible potentiel ont tendance à s'embroussailler et à se boiser. Un entretien régulier est nécessaire, avec utilisation du girobroyeur et de la tronçonneuse pour éliminer genévriers, prunelliers, églantiers, pins noirs et pins sylvestres. Les pieds de buis peuvent être arrachés. Les techniques sylvo-pastorales sont mises en œuvre au moment des éclaircies des bois de pins trop denses.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	200	0	0	180
Céréales (Qtz)	560	0	0	500
Paille (T)	50	0	0	40

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Vieilles prairies	0	0	0	9
Prairies temporaires	25	20	30	9
Céréales d'hiver	55	25	15	10
Céréales de printemps	50	10	20	10

Ratios surface par brebis

- 0,1 ha de SFP/brebis
- 0,6 ha de parcours / brebis

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,67 UGB/ha
- SFT : 0,21 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

- 210 journées brebis / ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE EN CONJONCTURE 2017/2018

Le compte de résultat	2 017	2 018	Evolution
PRODUITS	178 900 €	181 500 €	1,4%
Produits ovins	74 000 €	75 400 €	2%
Dont vente agneaux	72 223 €	73 667 €	2%
Dont autres produits	3 365 €	3 365 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-1 590 €	-1 590 €	0%
Autres produits	6 800 €	7 100 €	5,0%
Céréales pour le troupeau	6 757 €	7 095 €	5,0%
Aides et soutiens de la PAC	98 100 €	98 900 €	0,8%
Dont aides découplées	37 000 €	38 160 €	3,1%
Dont aide ovine	23 940 €	23 430 €	-2,1%
Dont ICHN	37 203 €	37 346 €	0,4%
Dont MAEC	0 €	0 €	-
CHARGES	99 500 €	100 400 €	0,9%
Charges opérationnelles ovines	34 000 €	34 500 €	1,5%
Dont charges d'alimentation	17 480 €	17 964 €	2,8%
Dont charges de SFP	7 308 €	7 202 €	-1,4%
Dont charges diverses	9 237 €	9 366 €	1,4%
Charges opérationnelles autres activités	4 600 €	4 600 €	0,6%
Charges structurelles	60 900 €	61 300 €	0,6%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	33 330 €	33 707 €	1,1%
Amortissement et frais financiers	27 575 €	27 575 €	0%
Annuité des emprunts	19 900 €	19 900 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	107 000 €	108 700 €	2%
REVENU DISPONIBLE	87 100 €	88 800 €	2%
RESULTAT COURANT	79 400 €	81 100 €	2%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2017	Evolution 2017/2018
Effectif brebis (EMP)	600	0%
Agneaux produits / EMP	1,25	0%
Prix moyen de l'agneau	111 €	2,0%
Produit hors aides / EMP	123 €	2,0%
Charges opération. / EMP	56,7 €	1,5%
Dont alim. directe / EMP	29,1 €	2,8%
Dont surface fourra / EMP	12,2 €	-1,4%
Dont frais divers / EMP	15,4 €	1,4%
Marge hors aides / EMP	66,6 €	2,3%

	2017	Evolution 2017/2018
Charges structure / ha SAU	870 €	0,6%
Charges structure / brebis	102 €	0,6%
Aides / produit brut	55%	-0,3%
EBE / produit brut	60%	0,1%
Annuité / EBE	19%	-0,3%
Revenu disponible / UMO	43 500 €	1,9%
Résultat courant / UMO	36 800 €	2,1%

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » sur les surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 280 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 390 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il n'y a pas de contrat souscrit.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 200 brebis, seuil en dessous duquel l'ovine devient secondaire et 350 brebis (pour une unité de main d'œuvre), seuil supérieur où la conduite d'un troupeau et la capacité de travail devient le facteur limitant pendant la période hivernale. Les surfaces cultivables pour la constitution de stocks sont aussi des facteurs limitants de la taille du troupeau puisque l'objectif est l'autonomie alimentaire pour les fourrages.

L'organisation du travail, déjà bien optimisée pour la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente en circuits courts, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec de la main d'œuvre supplémentaire.

L'installation et la reprise de ce type d'exploitation se réalisent essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et des agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est souvent que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. L'acquisition du capital hors foncier reste encore possible pour un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs.

Les conséquences de la confrontation au risque de prédation n'ont pas été intégrées dans le descriptif de ce cas type. Pourtant, avec plusieurs lots d'animaux distincts au pâturage et une main d'œuvre déjà très sollicitée toute l'année, et un système de parc difficilement sécurisable, ce type de système est potentiellement très sensible. Outre son coût et son efficacité relative, la mise en place d'un dispositif permanent de protection des animaux au pâturage amplifierait nettement les contraintes de travail.



PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charges calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

François VALENTIN – Chambre d'agriculture de la Lozère
Jean Louis Balme – Chambre d'agriculture de la Lozère
Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Retrouvez les cas-types ovin viande sur l'un des sites internet suivants : www.idele.fr ou www.occitanie.chambre-agriculture.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

UMT PASTO

Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associée en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Élevage et Montpellier SupAgro

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

